



# INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Les News de la semaine 21 de 2018

### MOBILISATION DU 22 MAI

Si on peut se réjouir de l'unité syndicale de cette journée, on regrettera toutefois une faible participation.



### ELECTION FONCTIONS PUBLIQUES

À six mois des élections professionnelles dans les fonctions publiques, les militants s'attachent à compléter les listes de candidats. L'objectif étant que chaque électeur puisse glisser dans l'urne, le 6 décembre, un bulletin CFDT.

L'unité syndicale réalisée dans la rue le 22 mai ne doit pas occulter la compétition qui s'annonce à l'approche des élections dans la fonction publique. À six mois d'un scrutin décisif dont l'issue dira si la CFDT progresse suffisamment pour devenir première organisation syndicale du privé et du public, la campagne est déjà bien amorcée.

Compléter les listes et en présenter dans les établissements qui ne comptent pas (encore) de section CFDT est la préoccupation du moment à tous les niveaux de l'organisation.

### **Priorité au contact direct**

Les militants sont unanimes : rien ne vaut le contact direct avec les agents.

### **Impact de la réforme de la fonction publique sur les élections professionnelles.**

Le Gouvernement a accepté la demande de plusieurs organisations syndicales de terminer les discussions fin octobre pour respecter le temps relatif à la préparation des élections professionnelles du 6 décembre prochain.

Le gouvernement vise la mise en œuvre des dispositions législatives nécessaires au travers d'un projet de loi au 1er semestre 2019, ce qui impliquera des concertations sur les textes début 2019.

## **REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le calendrier de la concertation sur la réforme de la Fonction publique a été annoncé le 5 mars 2018 aux syndicats de fonctionnaires par le gouvernement. Cette concertation devrait s'achever à la fin du mois d'octobre et quatre chantiers sont ouverts. Mais le climat est lourd entre les syndicats et le gouvernement tant sur la méthode que sur les premières propositions esquissées par le gouvernement.

### **4 thèmes de concertation ont été retenus**

**Le premier des chantiers concerne le « dialogue social ».** La réforme veut mettre en place « un nouveau modèle pour permettre un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation aux niveaux pertinents ». Une simplification de l'organisation des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des comités techniques (CT) sera au centre des débats. Le chantier a débuté le 9 avril et s'achèvera début juin.

**Deuxième chantier : un élargissement du recours au contrat dans les fonctions publiques.** La concertation devrait s'achever début juillet. Elle explorera la possibilité de renforcer le recours aux contractuels. Pour cela, annonce le gouvernement, de nouvelles formes de contrats pourront être mises en place, comme les contrats de mission.

**Troisième chantier : la rémunération.** Les débats auront lieu de mai à octobre. Le gouvernement a déjà annoncé vouloir davantage privilégier la notion de « mérite ». Ce chantier est « d'envergure » pour La Gazette des communes car il entend revisiter « les composantes de la rémunération des agents publics, tout en prenant en compte les contraintes de maîtrise salariale des employeurs ».

**Dernier chantier : la transition professionnelle et les mobilités.** Lancé le 11 juin, il devrait se terminer fin octobre. Les thématiques abordées porteront sur « l'appareil de formation des agents et des acteurs RH » et sur de nouveaux mécanismes de reconversion au sein de la fonction publique. C'est à cette occasion que la question de l'aide au départ des agents vers le secteur privé sera abordée, ainsi que celles des départs volontaires et des indemnités associées, le désormais fameux plan de départs volontaires présenté un peu rapidement par le ministre des Comptes publics.

## **RGPD**

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) entre en vigueur ce vendredi. Quels bouleversements entraîne-t-il pour les collectivités territoriales et comment les agents s'y sont préparés ?

Le vendredi 25 mai est la date d'une (r)évolution numérique. L'entrée en vigueur du RGPD, ce fameux règlement européen qui oblige entreprises, associations, organismes publics et collectivités à s'organiser pour protéger les données

personnelles de leurs clients, adhérents, usagers ou administrés. **Une différence majeure s'impose toutefois au secteur public local : la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).**

Cette responsabilisation se double d'une obligation d'information rafferme auprès des agents et des usagers.

## **TEMPS DE TRAVAIL**

le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, serait entré en discussion avec les élus locaux pour obliger, par la loi, les collectivités à réexaminer les accords sur le temps de travail... De fait, le temps de travail demeure un sujet que Philippe Laurent, le président du Conseil Sup' souhaite voir débattu lors de cette année de concertation sur la fonction publique.

## **TEMPS PARTAGE**

Cette forme d'emploi, apparue il y a une trentaine d'années, se répand dans toute la France. Cela concernerait plus de 430 000 personnes, exerçant sous des statuts variés. Cette forme d'emploi innovante soit répond à une certaine forme de flexibilité et de liberté soit est un mode de sortie du chômage. Dans le cadre d'un projet d'étude collectif, la promotion IGS-RH5 a effectué un travail de recherche par une enquête nationale sur les avantages et les limites du travail partagé.

Vous trouverez les résultats cette enquête en pièce jointe.

## **PARTAGE DES BENEFICES**

Depuis 2009, en moyenne, plus de 2/3 des bénéfices créés au sein des grandes entreprises ont été reversés aux actionnaires, tandis que les salariés, qui sont pourtant ceux qui créent les richesses au quotidien, n'en ont vu que des miettes (5,3%) ! Les bénéfices n'ont jamais été aussi mal partagés au sein des grandes entreprises.

Les entreprises du CAC 40 alimentent aussi les inégalités en instituant des écarts salariaux démesurés : en moyenne, un PDG d'une entreprise du CAC 40 gagnait 257 fois le SMIC en 2016 ! L'écart le plus important a été constaté chez Carrefour en 2016 où le PDG percevait chaque mois 553 fois le SMIC.

A cela s'ajoute un recours aux pratiques d'évasion fiscale à grande échelle avec encore une forte présence de filiales du CAC 40 dans les paradis fiscaux : en 2016, les entreprises du CAC 40 détenaient plus de 1 400 filiales dans des paradis fiscaux ! Un chiffre qui a augmenté depuis 2009.

L'évasion fiscale des entreprises du CAC 40 a un impact humain : en cachant leurs profits et en ne payant pas leur juste part d'impôt, les entreprises privent les Etats de recettes fiscales importantes, qui pourraient bénéficier au financement de services publics (transports, éducation, santé, etc.) utiles à tous. Sources : OXFAM France

## **TRAVAIL DISSIMULE**

Pour rappel, le travail dissimulé se définit comme la dissimulation intentionnelle d'activité ou d'emploi salarié et occupe une place importante dans la lutte contre la fraude sociale en général.

Le réseau des Urssaf mobilise 1.550 inspecteurs du recouvrement, qui sont de plus en plus spécialisés.

Au sein du combat contre le travail dissimulé, le travail détaché occupe une place non-négligeable : en 2017, 63 actions ont été menées par les organismes de sécurité sociale contre la fraude aux détachements, pour aboutir à un total de 40,5 millions d'euros de redressements. Rappelons que le détachement consiste à appliquer à un salarié d'une entreprise étrangère venant temporairement réaliser des missions en France le droit du travail de son pays d'origine.

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :  
<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

[www.cfdtintercovosges.fr](http://www.cfdtintercovosges.fr)

**Solidarité** Émancipation  
Indépendance **Autonomie**  
Démocratie

